



GESTION

LOCATION

ACHAT-VENTE

COPROPRIÉTÉ

Références

Votre Immeuble:
VILLA BRIARDE

Votre identifiant client
33/04343.E

Votre interlocuteur
MME Nicole MAIGRET
@ nmaigret@sergic.com
☎ 01 74 57 90 15

SERGIC EVRY
6, ALLEE DES CHAMPS
ELYSEES BP 148
91005 EVRY CEDEX

LO010

SERGIC PARIS SUD au capital de 91 432 euros dont le siège social est à Courcouronnes (91080) - RCS Evry 351 254 636
Cartes Professionnelles : G190 - T549 - Garant : C.E.G.C.(Socamab) 128 rue de la Boétie 75378 Paris cedex 08
Assurance R.C.P. : Chartis - Tour Chartis 92079 Paris La Défense 2 cedex - N° Intracommunautaire : FR 55 351 254 636

MME REVELLAT EVELYNE
129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

Evry, le 2 juin 2012

Objet : ENVOI DU BAIL SIGNE

Madame,

Nous sommes heureux de vous informer que **M.MARIE-EMILIENNE Mathieu et Mlle DUBOIS Cindy** ont signé leur bail, en date du 26 mai 2012.

Pour la bonne tenue de vos dossiers, vous trouverez ci-joint un exemplaire de celui-ci.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Conseiller
MME Nicole MAIGRET
nmaigret@sergic.com
01 74 57 90 15

BAIL A USAGE D'HABITATION REGIMES FISCAUX SPECIFIQUES

Conditions particulières, indissociables des conditions générales signées et remises au(x) preneur(s)

1) DESIGNATION DES PARTIES

Entre

MME REVELLAT EVELYNE, propriétaire des lieux loués, élisant domicile chez son mandataire SERGIC PARIS SUD au capital de 91 432 euros dont le siège social est à Courcouronnes (91080) - RCS Evry 351 254 636. Cartes Professionnelles : G190 - T549 -, **Garant : C.E.G.C.(Socamab) 128 rue de la Boétie 75378 Paris cedex 08. Assurance R.C.P. : Chartis - Tour Chartis 92079 Paris La Défense 2 cedex - N° Intraco mmunautaire : FR 55 351 254 636**, désigné au présent acte sous la dénomination « Le Bailleur ».

et

MR MARIE-EMILIE MATHIEU, demeurant 46 RUE DES GRANDS CHAMPS 77127 LIEUSAIN agissant conjointement et solidairement avec **MLE DUBOIS CINDY**, désigné(s) ci-après sous la dénomination « Le(s) Preneur(s) ».

2) DESIGNATION DES LOCAUX LOUES :

un appartement type 2, de 45,66 M² de surface habitable, + 3,90 M² de surfaces annexes plafonnées, situé au **Rez-de-chaussée, APPART: 204, 8 GRANDE RUE - 3 BIS IMPASSE D 91800 BRUNOY**.

Le local comprend les éléments suivants, avec leurs équipements internes réservés à la jouissance exclusive du Preneur, tels que désignés ci-après :

1 cuisine, 1 salle de séjour, 1 chambre, 1 salle de bains, 1 WC,

Le local comprend le droit d'usage des parties communes telles qu'elles existent actuellement, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une description plus détaillée, le(s) preneur(s) les ayant vues et visitées.

3) DUREE :

Le présent contrat prend effet le 26 mai 2012, pour une durée de 3 ans.

4) DESTINATION :

Le locataire (ou l'occupant du logement employé par l'organisme locataire) doit occuper habituellement et effectivement le logement à titre de résidence principale avec les membres de son foyer fiscal. Par résidence principale, il convient d'entendre le logement où résident habituellement et effectivement les membres du foyer fiscal et où se situe le centre de leurs intérêts professionnels et matériels.

5) LOYER ET PROVISIONS POUR CHARGES :

La présente location est consentie et acceptée pour le local ci-dessus, moyennant le loyer mensuel suivant : loyer appartement, six cent vingt et un euros (621,00 euros).

Les **provisions pour charges** s'élèvent à soixante et un euros (61,00 euros). Elles pourront être modifiées chaque année, en fonction des charges de l'immeuble.

Le loyer et les provisions pour charges sont payables mensuellement d'avance.

6) REVISION DU LOYER :

Le loyer est révisable annuellement selon la variation positive de l'indice de révision des loyers (IRL).

L'indice de base pris en compte pour ce contrat est de 122,37 pour le 1er Trimestre 2012.

7) DEPOT DE GARANTIE :

En application des dispositions de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, le montant du dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer hors charges soit la somme de six cent vingt et un euros (621,00 euros).

Paraphe : *PV NEN CD*

Réf : LO016_1
Local : 33.0506.01.0114
Client : 51658. H



BAIL DE GARAGE

Conditions particulières, indissociables des conditions générales signées et remises au(x) preneur(s)

1) DESIGNATION DES PARTIES:

Entre:

MME REVELLAT EVELYNE, propriétaire des lieux loués, élisant domicile chez son mandataire **SERGIC PARIS SUD** au capital de 91 432 euros dont le siège social est à Courcouronnes (91080) - RCS Evry 351 254 636. Cartes Professionnelles : G190 - T549 -, **Garant : C.E.G.C.(Socamab) 128 rue de la Boétie 75378 Paris cedex 08.**

Assurance R.C.P. : Chartis - Tour Chartis 92079 Paris La Défense 2 cedex - N° Intracommunautaire : FR 55 351 254 636, désigné au présent acte sous la dénomination "Le Bailleur",

Et

M/ML MARIE-EMILIE / DUBOIS, demeurant 46 RUE DES GRANDS CHAMPS 77127 LIEUSAIN, agissant conjointement et solidairement avec **MLE DUBOIS CINDY** désigné(s) ci-après sous la dénomination "Le(s) Preneur(s)",

2) DESIGNATION DES LOCAUX LOUES:

un parking n° 384 situé 8 GRANDE RUE - 3 BIS IMPASSE D, 91800 BRUNOY

Le local comprend le droit d'usage des parties communes telles qu'elles existent actuellement, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une description plus détaillée, le(s) Preneur(s) les ayant vues et visitées.

3) DUREE:

Le présent contrat prend effet le 26 mai 2012, pour une durée de 3 ans.

4) LOYER ET PROVISIONS POUR CHARGES:

La présente location est consentie et acceptée pour le local ci-dessus, moyennant le loyer mensuel suivant: **loyer parking**, soixante et un euros (61,00).

Les provisions pour charges s'élèvent à quinze euros (15,00). Elles pourront être modifiées chaque année, en fonction des charges de l'immeuble.

Le loyer et les provisions pour charges sont payables mensuellement d'avance.

5) REVISION DU LOYER:

Le loyer est révisable annuellement selon la moyenne des indices du coût de la construction.

L'indice de base pris en compte pour ce contrat est de 1576,00 pour le 4ème Trimestre 2011.

6) DEPOT DE GARANTIE:

Le montant du dépôt de garantie, soit deux mois de loyer hors charges est de soixante et un euros (61,00).

Fait de bonne foi, en 4 exemplaires

Le(s) Preneur(s): *Marie - Emilienne DUBOIS*

Pour le Bailleur:

Fait à *BRUNOY*
Le *26.05.12*

Fait à *BRUNOY*
Le *26 Mai 2012*

SERGIC
SERGIC PARIS SUD
8-10, allée des Champs Elysées
91000 EVRY-COURCOURONNES